

Profession méconnue, les « TISF » visitent les familles en difficulté pour épauler les mères et trouver des solutions pratiques, afin que l'enfant puisse se développer dans des conditions favorables.

## Techniciens de l'intervention sociale et familiale : un soutien au plus près des parents et de l'enfant



**Françoise Lagarde,** directrice de l'association Aide aux mères et aux familles à domicile (AMFD), Île-de-France sud et ouest, Sceaux.

La spécificité de leur mode d'intervention est fondée sur le « faire », le « faire avec » et sur le « faire-faire ». Ils apportent un soutien professionnel dans la relation tant aux parents qu'aux enfants, lors d'interventions longues et répétées au domicile. Ils permettent, conjointement avec les familles, d'agir sur les compétences parentales et de favoriser l'intérêt de l'enfant. Leur action trouve son fondement et son financement dans le cadre de missions d'actions sociales différenciées de prévention : missions déléguées par les caisses d'Allocations familiales pour les familles rencontrant des difficultés ponctuelles, missions de prévention et de protection de

l'enfance déléguées par les services de Protection maternelle et infantile (PMI) et les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Les TISF sont partie prenante des réseaux médico-psychosociaux qui tentent de se développer en période périnatale. (voir également une autre publication de l'auteur) [1].

### Soutien à la relation parent-enfant

L'action des TISF concourt à réduire les inégalités sociales face à la santé. Ce dispositif demeure méconnu des familles, mais aussi des professionnels. L'on peut lister leurs principales missions comme suit :

- soutien à la relation parent-enfant ;
- soin et éducation des enfants ;
- aide à la vie quotidienne (mise en œuvre des règles d'hygiène, d'éducation alimentaire, etc.) ;

- orientation et soutien aux démarches de santé ;
- offrir un répit pour les parents d'enfants handicapés ;
- aide à leur socialisation ;
- accompagnement et prise en charge des enfants en relais des parents pour des activités d'éveil et de loisirs ;
- soutien budgétaire ;
- aide aux démarches administratives.

Les TISF agissent dans le cadre d'un travail d'équipe, en concertation et en réseau avec les autres professionnels médico-sociaux de l'enfance et de la famille. Les familles ainsi aidées souffrent le plus souvent d'isolement, d'absence ou de perte de repères, de difficultés sociales ou/et de santé, de pauvreté. Dans ce cas, les TISF peuvent orienter l'enfant ou/et les parents vers des soins médicaux, qu'ils soient soma-

tiques ou psychologiques. Le TISF exerce ainsi une fonction de médiation vers les structures de soins de proximité telles que la Protection maternelle et infantile, les centres médico-psychologiques, les centres de santé, le médecin traitant, les consultations hospitalières et autres. Selon les cas, l'accompagnement va de l'aide à la prise de rendez-vous jusqu'à l'accompagnement physique aux consultations et diverses prises en charge. Les interventions des TISF débutent après une évaluation de la situation de la famille et de ses besoins. L'accord de la famille est recueilli et formalisé dans le cadre d'un contrat d'intervention. Cet accompagnement permet, par exemple, au TISF d'orienter vers la prise en charge en cas de pathologies comme la dépression maternelle (voir l'article de M. Dugnat dans ce même numéro) et les troubles du développement de l'enfant.

### Forces et faiblesses

Les principaux points forts de ce dispositif d'action sociale sont les suivants : il s'adresse à toutes les familles, ce qui a pour effet de réduire les inégalités sociales ; face aux difficultés constatées par le TISF, l'action concrète immédiate mise en œuvre minimise l'impact de ces difficultés et favorise leur résolution. Les TISF « font avec » les familles, suggèrent, mettent en place des actions simples, permettant des évolutions, des actions que parents et enfants reprendront à leur compte pour les faire perdurer. L'accompagnement s'effectue sur des temps longs (environ quatre heures), donnant lieu à une aide dans la globalité des besoins, instaurant une relation de confiance et développant une posture d'écoute. L'accompagnement a lieu sur des temps répétés (une à plusieurs fois par semaine) en fonction des besoins, pour consolider les acquis et favoriser l'autonomie des personnes.

Les principales faiblesses du dispositif sont, d'une part, qu'il demeure méconnu, et d'autre part, qu'il rencontre des obstacles financiers. En effet, les interventions des TISF requièrent une participation financière de la famille<sup>1</sup>. Certaines familles, pour ce motif, renoncent à cette aide alors

qu'elles en éprouvent et expriment le besoin. Par ailleurs, nos services s'inquiètent des répercussions possibles des réductions budgétaires annoncées, lesquelles pourraient modifier la singularité de ce dispositif en limitant de façon drastique la durée et la modalité des interventions. À souligner également que le métier de TISF est peu valorisé, y compris au niveau de la rémunération et du statut des personnels. Pourtant, de nombreuses études montrent le bien-fondé de ce dispositif. Ainsi, une recherche menée par le réseau périnatal des Hauts-de-Seine met en lumière l'impact des TISF durant les grossesses gémellaires, démontrant que leur intervention entraîne un accouchement plus tardif, plus proche du terme, donc des bébés moins prématurés, au poids de naissance plus important. En d'autres termes, en minimisant les risques liés à la prématurité, tant du point de vue médical que social et psychologique, non seulement le coût financier se trouve réduit, mais, plus encore, les aspects humain et affectif sont davantage pris en compte.

1. Les interventions des TISF financées par la caisse d'Allocations familiales sont soumises à participation financière des familles, calculées en fonction de leur quotient familial (et donc de leurs ressources), elles sont comprises entre 0,30 cts et 12,42 € / heure. Les interventions TISF financées dans le cadre des missions PMI ou ASE n'appellent pas forcément une participation financière de la famille. Pour les départements appliquant le principe d'une participation des familles, celle-ci est évaluée au cas par cas, les familles en situation de pauvreté en sont, en général, exonérées.

### RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

[1] Lagarde F., Sacre P., Ouhnia F., Dhellin M., Eliot I., Manh A. Prévention précoce au domicile : une revue de littérature et une description d'un service français d'intervention sociale et familiale. *Devenir*, 2011, vol. 23, n° 1 : p. 33-68.

### L'ESSENTIEL

► Comment, en période périnatale, soutenir et accompagner les familles qui en ont besoin ? Parmi les différents professionnels intervenant à domicile, les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) occupent, depuis de nombreuses années, une place spécifique.

► Travailleurs sociaux diplômés, ils apportent une aide de proximité aux familles dans l'organisation de la vie quotidienne, les soins et l'éducation aux enfants, le soutien aux démarches et à l'insertion sociale, qui constituent le cœur de leur métier.